

## COMMUNE DE MARPIRE

### Compte rendu du conseil municipal

En date du 21 février 2025

**Nombre de conseillers** : En exercice 15      Présents : 10

**Etaient présents** : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – BEAUDUCCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – TROPEE Rémi – PASQUEREAU Sylvie – ALBARET Coralie – GARDAN Nadine - FAUCHEUX Ludivine -

**Absents excusés** : LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves - COUROUSSE Stéphanie – BRISSIER Régis - DAGUISE Laurent

**Secrétaire de séance** : ALBARET Coralie

#### **Ordre du jour :**

- Subventions communales 2025
- Durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques du local technique
- Rapport 2023 du service public d'eau potable
- Compte rendu de l'assemblée générale de l'OGEC

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

- Transfert de la compétence « Planification d'urbanisme » à Vitré Communauté
- Tournoi annuel de volley
- Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération route des lacs

### **1 : Subventions communales 2025**

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes pour l'année 2025 :

▪ Club de la Gaieté	230 €
▪ Association sportive – Foot – Volley	3 000 €
▪ Association familiales CSF Marpiré	3 200 €
▪ A.C.C.A chasse	775 €
▪ Anciens Combattants	210 €
▪ Prévention routière	47 €
▪ FNATH Vitré (accidentés du travail)	47 €
▪ A.D.M.R Vitré	275 €
▪ A.D.M.R. Châteaubourg (1013x1€)	1 013 €
▪ APEL	460 €
▪ EPISOL	115 €
▪ Donneurs de sang	47 €
▪ Association Quatre Vaux Les Mouettes	47 €

**TOTAL**

-----  
**9 466 euros**

## **2 : Durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques du local technique**

Madame le Maire explique que les dépenses liées aux panneaux photovoltaïques doivent être amorties. Par conséquent, il convient de fixer une durée d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que pour les dépenses liées aux panneaux photovoltaïques du local technique, la durée d'amortissement sera de 10 ans à compter du 01/01/2025.

## **3 : Rapport 2023 du service public d'eau potable**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, prend acte de ce rapport.

## **4 : Compte rendu de l'assemblée générale de l'OGEC**

Un compte rendu de l'assemblée générale de l'OGEC est donné aux membres du conseil municipal.

Le bilan financier est positif.

## **5 : Transfert de la compétence « Planification d'urbanisme » à Vitré Communauté**

Madame le Maire explique que le conseil d'agglomération de Vitré Communauté a favorablement délibéré au transfert de la compétence « Planification d'urbanisme » lors de sa séance du 6 février 2025.

Ce transfert sera définitif qu'en l'absence d'une minorité de blocage défavorable par au moins 25% des communes (12) représentant au moins 20% de la population (16550 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au transfert de la compétence « Planification d'urbanisme » à Vitré Communauté.

## **6 : Tournoi annuel de volley**

L'association Marpiré volley demande notre accord pour l'organisation de leur tournoi le 22 juin 2025 sur le terrain de foot ou la salle des sports en fonction du temps ainsi que le prêt de matériel de la mairie (barnums, tables, bancs...).

Le conseil municipal donne son accord.

## **7 : Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération « route des lacs »**

Le panneau d'entrée d'agglomération située « Route des lacs » va être déplacé au niveau de la 1<sup>ere</sup> maison par le département à la demande de la commune pour des raisons de sécurité.